



Droit à la carte de séjour de 10 ans.

Par **youno**, le **26/12/2009** à **18:03**

Bonjour, rnrnjai une carte de séjour temporaire (vie privée et familiale) de validité d'un ans et qui j'ai renouvelé trois fois. rnrnje veux savoir quand j'aurai droit à celle de 10 ans? rnrndans l'attente d'une réponse, je vous prie de recevoir mes salutations respectueuses.